



Mépris du ministre, mise en danger des personnels et des élèves : ça suffit !

Tous en grève le 10 novembre

La contestation de ces derniers jours, très forte dans de nombreux établissements, a fait reculer le ministre. En annonçant qu'il fallait généraliser un fonctionnement en demi-groupes au lycée, celui-ci donne raison aux personnels mobilisés et soutenus par toutes les organisations syndicales, en reconnaissant que le virus ne s'arrête pas aux grilles de nos lieux d'enseignement.

Si ce revirement est une première victoire, le chemin est encore long pour que partout, de la maternelle à l'université, l'accueil des usagers puisse se faire sans mettre la santé de tous en danger et sans aggraver les conditions de travail de personnels épuisés par des années de mépris et d'attaques contre leurs professions.

Partout, la colère s'exprime face à des conditions de travail toujours plus difficiles et face au refus du gouvernement de protéger efficacement les personnels et les élèves. Ce nouveau confinement, et la mise en place de protocoles inefficaces sinon inapplicables en l'état, font porter sur les personnels la responsabilité de l'échec à combattre efficacement cette pandémie.

Alors qu'il faudrait renforcer les services publics qui apportent, tous les jours, la preuve de leur efficacité, la réponse du pouvoir reste la même : continuer à supprimer des postes dans l'éducation et des lits à l'hôpital public, continuer la répression de l'activité syndicale et des actions collectives, en témoignant l'acharnement subtil par les quatre professeurs du lycée de Melle (académie de Poitiers) et l'envoi systématique de forces de police quand les lycéens se mobilisent. Ce gouvernement sacrifie l'instruction de la jeunesse.

C'est parce que nous voulons que les établissements restent ouverts que les organisations syndicales CGT éduc'action, FSU et Sud éducation revendiquent et exigent de l'Etat et des collectivités des mesures urgentes :

- Le recrutement immédiat de personnels enseignants en ayant recours aux listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire, permettant non-brassage et distanciation comme caractère obligatoire et non plus facultatif dans la mise en place du protocole sanitaire
- La fourniture de masques chirurgicaux de type 2 pour tous, personnels et usagers, et de masques FFP2 pour les agents, particulièrement exposés en raison de l'impossible distanciation imposée par leurs missions tels les AESH, et pour tous les personnels qui le jugeraient nécessaire
- L'équipement en purificateurs d'air
- La mise en place de points d'eau même provisoires dans les établissements déjà identifiés et qui ne peuvent même pas faire respecter la mise en place du premier des gestes barrières : le lavage des mains
- Le recrutement massif de personnels de surveillance nécessaire à l'encadrement et l'accompagnement des élèves (ATSEM, AED...) dans un contexte sanitaire et sécuritaire aggravé, mais aussi d'agents territoriaux pour renforcer les équipes épuisées et en sous-effectifs afin de permettre le nettoyage et la désinfection des établissements, au moins autant de fois que stipulé dans le protocole sanitaire
- Des mesures indispensables sur le plan pédagogique : allègement des programmes et le report des épreuves de spécialité du bac en juin
- La suppression immédiate du jour de carence

Nous exigeons également dans une perspective plus longue :

- Le respect et la reconnaissance de nos statuts et de notre expertise professionnelle, garants incontournables de la réalisation de nos missions. Il est urgent de donner les moyens à l'école de réaliser l'une de ses missions premières : développer l'esprit critique des élèves et lutter par les savoirs contre les obscurantismes
- Une réforme du lycée construite à partir de l'expérience des personnels, c'est-à-dire en y associant aussi en amont leurs représentants pour en finir avec les effets délétères de la réforme Blanquer
- Un audit de tout le bâti scolaire des Yvelines par toutes les collectivités concernées, afin de déterminer où l'installation de sanitaires supplémentaires est indispensable à l'hygiène collective et où des travaux de reconstruction ou de rénovation doivent être réalisés notamment en matière thermique

Fortes de toutes ces revendications, les organisations syndicales CGT éduc'action, FSU et Sud éducation appellent les personnels d'éducation du département des Yvelines à se réunir en assemblées générales pour décider la grève et discuter des suites, et à rendre visibles leurs actions.